

## Gildan établit un régime automatique d'achat d'actions

**Montréal, le vendredi, 29 mars 2019** - Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités déjà annoncée et visant à racheter, aux fins d'annulation, au plus 10 337 017 actions ordinaires de la Société (l'« offre »), elle a conclu un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions ordinaires aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, Gildan adhère au régime sans posséder aucune information non publique importante concernant ses affaires, ses activités ou ses titres.

Aux termes du régime, sous réserve de toute période d'interdiction des opérations applicable ou de Gildan confirmant qu'elle n'est en possession d'aucune information importante et non publique, Gildan peut demander, sans y être tenue, au courtier désigné de faire des achats dans le cadre de l'offre conformément au régime. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par Gildan avant la période d'interdiction conformément aux règles de la Bourse de Toronto (la « TSX »), à la législation en valeurs mobilières applicable et aux termes du régime. Le régime a été préalablement autorisé par la TSX et entrera en vigueur le 29 mars 2019.

Hors des périodes d'interdiction d'opérations applicables, les actions ordinaires peuvent être rachetées dans le cadre de l'offre à la discrétion de la direction de la Société, conformément aux règles de la TSX et à la législation en valeurs mobilières applicable. L'offre a commencé le 27 février 2019 et prendra fin le 26 février 2020 (ou à une date antérieure à laquelle la Société atteint le nombre maximal de rachats autorisé par l'offre). Tous les rachats effectués aux termes du régime seront inclus dans le calcul du nombre d'actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre.

### À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours qui commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, dont Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® Hammer™, Gold Toe®, Anvil®, Alstyle®, Secret®, Silks®, Kushyfoot®, Secret Silky®, Therapy Plus<sup>MC</sup>, Peds® et MediPeds® et sous la marque Under Armour® grâce à une licence pour les chaussettes offrant des droits de distribution exclusifs aux États-Unis et au Canada. Notre offre de produits comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements, des chaussettes, des bas de nylon et des articles chaussants vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs via leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique. En outre, nous vendons directement aux consommateurs par l'intermédiaire de nos propres plateformes de vente directe aux consommateurs.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans le bassin des Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Avec plus de 50 000 employés à l'échelle mondiale, Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'oeuvre et d'environnement dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme d'Engagement authentique<sup>MC</sup> intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière de citoyenneté corporative sont disponibles au [www.gildancorp.com](http://www.gildancorp.com) et au [www.EngagementAuthentique.com](http://www.EngagementAuthentique.com).

### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse, comprennent notamment des énoncés concernant le rachat potentiel d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre constituant des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Les énoncés prospectifs, de par leur nature, sont basés sur des hypothèses et sont assujettis à des risques importants et des incertitudes. On ne peut se fier aux énoncés prospectifs en raison, entre autres, de changements aux événements extérieurs, des conditions du marché et des incertitudes générales concernant les affaires. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, dû à un nombre de facteurs identifiés dans les documents déposés par la Société auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

– 30 –

#### **Relations avec les investisseurs :**

Sophie Argiriou  
Vice-présidente, communications avec les investisseurs  
Tél. : 514 343-8815  
Courriel : [sargiriou@gildan.com](mailto:sargiriou@gildan.com)

#### **Relations avec les médias :**

Garry Bell  
Vice-président, communications et marketing d'entreprise  
Tél. : 514 744-8600  
Courriel : [gbell@gildan.com](mailto:gbell@gildan.com)